Date de séance : 20/03/2025
Date de convocation : 13/03/2025
Nombre de membres : En exercice : ……10 Présents : ……9 Absents : ……0 Excusés : ……1 Procuration(s) : ……..1 Votants :……10

Procès-verbal des délibérations de conseil municipal

Le vingt mars deux mille vingt-cinq à vingt heures précise, l'assemblée convoquée le treize mars deux mille vingt-cinq, s'est réunie sous la présidence de Monsieur GLORYS Jean-Paul le Maire.

Présent(e)s : GLORYS Jean-Paul, PRIEUR Fabrice, SADYS Laurence, BORDES Marie-José, MINBIELLE Jean-Marc, CHEVASSIER Florent, TAUZIEDE Christian, LAURENT Jacques, CAZASSSUS Christophe
Absent(e)s :
Excusé(e)s : RANSART Christel
Ayant donné pouvoir : RANSART Christel à TAUZIEDE Christian,
Secrétaire de séance : SADYS Laurence

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de l'assemblée du 13 février 2025
- Compte Financier Unique commune 2024
- Affectation des résultats commune 2024
- Compte Financier Unique lotissement LACAY 2024
- Affectation des résultats lotissement LACAY 2024
- Vote taux d'imposition 2025
- Vote subventions versées aux associations en 2025
- Vote du budget primitif 2025
- Vote du budget annexe lotissement LACAY 2025
- Modalités location salle des fêtes
- Repas communal du 18 mai
- Point commissions
- Questions diverses

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 13 février 2025.

05/2025*Compte Financier Unique commune 2024

Le conseil municipal vote à l'unanimité le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :
Dépenses
Prévu : 234 846.99
Réalisé : 200 843.95

Recettes
Prévu : 416 072.85
Réalisé : 88 245.56
Reste à réaliser : 0.00

Reste à réaliser : 1 448.00
Fonctionnement :

Dépenses
Prévu : 684 698.00
Réalisé : 266 834.47
Reste à réaliser : 0,00

Recettes
Prévu : 684 698.00
Réalisé : 706 539.45
Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice
Investissement : - 112 598.39
Fonctionnement : 439 694.98
Résultat global : 327 096.59

06/2025*Compte Financier Unique lotissement LACAY 2024

Le conseil municipal vote à l'unanimité le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses
Prévu : 105 000.00
Réalisé : 4 850.00
Reste à réaliser : 0.00

Recettes
Prévu : 105 000.00
Réalisé : 105 000.00
Reste à réaliser : 0.00

Fonctionnement :

Dépenses
Prévu : 105 000.00
Réalisé : 4 850.00
Reste à réaliser : 0,00

Recettes
Prévu : 105 000.00
Réalisé : 4 850.00
Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice
Investissement : 100 150.00
Fonctionnement : 0.00
Résultat global : 100 150.00

07/2025*Affectation des résultats commune 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GLORYS Jean- Paul, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 :

- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

- un excédent de fonctionnement de : 35 443.98
- un excédent reporté de : 404 251.00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 439 694.98
- un déficit d'investissement de : 112 598.39
- un excédent des restes à réaliser de : 1 448.00
Soit un besoin de financement de : 114 046.39

- ❖ DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT 439 694.98
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 114 046.39
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 325 648.59
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 112 598.39

08/2025*Affectation des résultats lotissement LACAY 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GLORYS Jean- Paul, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 :

- ❖ Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- ❖ Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
- ❖ Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

- un excédent de fonctionnement de : 0.00
- un excédent reporté de : 0.00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 0.00
- un déficit d'investissement de : 100 150.00
- un excédent des restes à réaliser de : 0.00
Soit un besoin de financement de : 100 150.00

- ❖ DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT 0.00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 0.00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 100 150.00

09/2025*Vote du budget annexe lotissement LACAY 2025

Vote les propositions nouvelles du Budget Annexe de l'exercice 2025

Investissement

Dépenses : 128 372.17 €
Recettes : 128 372.17€

Fonctionnement

Dépenses : 128 372.17€
Recettes : 128 372.17€

Pour rappel, total budget :

Investissement
Dépenses : 128 372.17€ (dont 0.00 de RAR)
Recettes : 128 372.17€ (dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement
Dépenses : 128 372.17€ (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 128 372.17€ (dont 0,00 de RAR)

10/2025*Vote taux de fiscalité locale 2025

Les communes et EPCI doivent adopter, avant le 15 avril 2025, les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant.
Il est rappelé que les articles 1636 B sexies à 1636 B et 1639 A du code général des impôts (CGI) régissent les règles de fixation et de vote des taux des impôts locaux par les communes et les EPCI. Ces dispositions précisent notamment les modalités de variation des taux des différentes taxes locales, ainsi que les délais et conditions de vote.
Dans l'hypothèse d'une modulation par rapport à 202a, l'assemblée délibérante peut :
-soit faire varier les taux de ces taxes dans une même proportion ;
-soit les faire varier librement dans le respect des règles de lien prévues par l'article 1636 B sexies du code général des impôts (CGI).

Délibération pour le vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025

M le Maire rappelle que par délibération N°12-2024 du 04/04/2024., le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2024 à :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	15.14 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	35.56 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	61.28 %

M le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires. Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	15.14 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	35.56 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	61.28%

11/2025*Vote subventions versées aux associations en 2025

Le conseil municipal **vote** les subventions ci-dessous :

ASSOCIATION	Montant en €
APE St Martin de Curton	350
ASLCG	350
Comité des fêtes St Martin de Curton	350
Société de chasse St Martin de Curton	350
ADMR Casteljaloux/Bouglon	150
UNA 47	150
Castel Santé	150
Cyclo-sport Casteljalousain	100

Mission locale	100
Ancien combattants résistants INT DEP	35
PEP'S 47	35
Ass Prévention routière	35
Donneurs de sang	35
Ligue de l'enseignement 47	35
ARPD Nouvelle-aquitaine	35
Resto du cœur 47	35
SPA 47	35
Tennis club Grignols	35

12/2025*Modalités location salle des fêtes

Considérant les travaux de rénovation de la salle communale qui ont eu lieu en 2023. Ainsi que les investissements fait pour les équipements en 2024 les modalités de location et le règlement intérieur doivent être mis à jour.
Vu le code général des collectivités territoriales.

- Les tarifs applicables pour deux jours à partir du 1er avril 2025 sont :

	TARIFS	TARIFS CHAUFFAGE (du 01/10 au 01/04)
Habitant commune	50 €	50 €
Habitant hors commune	200 €	50 €
Association hors commune	100 €	50 €

Pour les associations communales (siège sur la commune) la salle communale est louée à titre gratuit.
Une caution de 500 € sera demandée pour toute location.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les nouveaux tarifs et d'ouvrir la location aux habitants hors commune.
- Approuve le nouveau règlement intérieur de la salle communale en annexe

13/2025*Vote du budget primitif 2025

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025

Investissement

Dépenses : 268 154.05 €
Recettes : 372 613.51 €

Fonctionnement

Dépenses : 601 618.74 €
Recettes : 601 618.74 €

Pour rappel, total budget :

Investissement
Dépenses : 269 602.05 € (dont 1 448.00€ de RAR)
Recettes : 372 613.51 € (dont 0.00€ de RAR)

Fonctionnement
Dépenses : 601 618,74 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 601 618.74 € (dont 0,00 de RAR)

Repas communal du 18 mai

Le menu choisi a été confirmé au traiteur AJAS. Le conseil municipal se donne rendez-vous le samedi 18 mai à 10h00. Les inscriptions au repas devront être faites avant le 10 mai.
Une réunion est programmée le mardi 13 mai à 19h30 à la mairie pour finaliser l'organisation.

Point commissions

Concernant les rythmes scolaires Monsieur le Maire tient à donner des informations qu'il n'avait pas en sa possession lors de la dernière assemblée notamment les votes et avis du conseil d'école. Il demande au conseil municipal s'il souhaite repasser une délibération. Le conseil municipal reste sur ses positions en précisant que lors du vote dernier il avait donné mandat à monsieur le Maire afin qu'il prenne la meilleure solution pour le RPI.

Questions diverses

Une demande d'administré concernant le déplacement de panneau d'entrée de village sur la route de Casteljaloux. Une lettre de demande devra être adressée à la mairie. Nous allons nous renseigner sur la procédure à suivre.
Des questions concernant la tarification des déchets. A partir du 1er avril 2025 au 31 décembre 2026 les dépôts vont servir à évaluer la tarification. Puis à partir de janvier 2027 la tarification incitative sera effective. Pour les associations se sera à partir du 1er juillet 2025. Concernant les personnes ne pouvant se rendre au container une demande va être faite à la 3CLG.
Des membres du conseil municipal émettent des doutes concernant les nouvelles restrictions sur la piste de l'Aiguillon plusieurs avis de transporteur forestier remettent en question la manœuvre nécessaire au demi-tour imposé.

Monsieur le maire lève la séance du conseil municipal à 22H45.

Délibération	Pour	Contre	Abstention
05/2025*Compte Financier Unique commune 2024	9	0	0
06/2025*Compte Financier Unique lotissement LACAY 2024	8	0	1
07/2025*Affectation des résultats commune 2024	10	0	0
08/2025*Affectation des résultats lotissement LACAY 2024	9	0	1
09/2025*Vote du budget annexe lotissement LACAY 2025	9	0	1
10/2025*Vote taux de fiscalité locale 2025	10	0	0
11/2025*Vote subventions versées aux associations en 2025	10	0	0
12/2025*Modalités location salle des fêtes	10	0	0
13/2025*Vote du budget primitif 2025	10	0	0

Secrétaire de séance,

GLORYS Jean-Paul,

Maire